

Question

Le 7 décembre 2005, la nouvelle que les Facultés des sciences des Universités de Fribourg et de Berne collaboreront étroitement dans le futur et que même une fusion est examinée faisait la une du journal « Der Bund ». Le rapport détaillé à ce sujet (p. 23 de la même édition) informait, entre autres, que le Gouvernement du canton de Berne discuterait le jour même d'un mandat y relatif adressé au rectorat de l'Université. Formellement, le mandat devait être donné encore avant la fin de l'année.

Il est connu que le paysage des hautes écoles suisses se trouve en pleine mutation et qu'une lutte pour la survie, dans laquelle il s'agit de se positionner, est en cours. En tant qu'habitante du canton de Fribourg et membre du Parlement cantonal, je suis toutefois étonnée d'être informée des plans de collaboration, voire de fusion entre les Universités de Fribourg et de Berne par la presse bernoise – il s'agit pourtant ici de décisions stratégiques radicales qui visiblement sont imminentes.

Récemment, le recteur de l'Université de Fribourg, le Prof. Urs Altermatt, a fait observer que, à côté du fromage de Gruyère, l'Université de Fribourg est « l'article d'exportation le plus réussi du canton » et le plus gros employeur dans le canton (*Freiburger Nachrichten* du 2 décembre 2005). On peut soutenir à juste titre que l'Université constitue un important facteur économique dans le canton de Fribourg. Pour les entreprises qui veulent s'établir dans notre canton, une faculté des sciences qui fonctionne bien constitue un avantage de site qui pèse aussi certainement dans la balance. En plus, la faculté joue un rôle important dans la formation des enseignants des branches scientifiques dans les collèges et les hautes écoles spécialisées du canton, ainsi que pour la visibilité nationale et internationale de Fribourg (formation continue, publications internationales, réseaux européens, importants montants de fonds tiers, etc.).

Avec les récents investissements dans les bâtiments universitaires, l'avantage de son bilinguisme historique et de son multilinguisme vécu, notre Université a des atouts en main pour être un centre de compétence de l'économie suisse. Ce potentiel existe et ne doit en aucun cas être compromis.

Dans ce contexte, je me permets de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes en ce qui concerne l'éventuelle collaboration des Facultés des sciences des Universités de Fribourg et de Berne :

1. Selon l'article du Bund, le gouvernement bernois va octroyer prochainement à son université le mandat d'examiner la collaboration des facultés des sciences des Universités de Fribourg et de Berne. Quel est l'avancement du gouvernement fribourgeois sur cette question ? Est-ce qu'un mandat y relatif a déjà été donné au Rectorat de notre Université ou sera-t-il encore donné ?
2. Qui, dans le canton de Fribourg, aura la responsabilité de l'éventuelle décision stratégique concernant la collaboration ou la fusion ?
3. Comment se fait-il que nous, dans le canton de Fribourg, avons dû apprendre par la presse bernoise la nouvelle de cette décision, apparemment imminente quant à l'orientation de notre Université ? Quelle est la politique d'information du Conseil d'Etat fribourgeois à ce sujet ?

4. Quels sont les buts poursuivis par la collaboration visée entre les facultés des sciences (ainsi que celle de médecine) des Universités de Fribourg et de Berne ?
 - a. Un accroissement d'attractivité des deux sites (aussi bien pour les étudiants que pour les fonds tiers) ?
 - b. Un accroissement de compétitivité face aux centres universitaires de Zürich et de Genève/Lausanne ?
 - c. Une réduction budgétaire qui rendrait service au Rectorat pour la nouvelle répartition interne ? (La prétendument réussie fusion des deux institut vétérinaires que l'article du Bund mentionne n'a, à ma connaissance, conduit à aucune économie et a ainsi largement failli à l'ambitieux objectif initial d'une économie de 10%).
5. Est-ce qu'un si fort rapprochement avec Berne ne pourrait pas être ressenti comme une « germanisation » de l'Université et inciter les étudiants de langue française à s'inscrire directement à Lausanne ou à Genève ? Ceci aurait des conséquences financières pour le canton, car les dépenses pour l'accord intercantonal augmenteraient sensiblement.
6. Pourquoi l'Université de Neuchâtel est exclue des discussions de collaboration, si on pense que l'association BeNeFri a été prônée pendant autant d'années ? (Neuchâtel serait d'une grande utilité pour l'équilibre des langues).
7. Au cas où certains départements (ou toute la faculté) seraient déplacés de Fribourg à Berne, l'actuelle très fructueuse collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs et l'industrie fribourgeoise serait menacée. Comment cette perte affecterait le canton de Fribourg à court, moyen et long terme ?
8. Est-il garanti que la collaboration avec Berne pourra être organisée de manière à ce que le canton de Fribourg puisse continuer à former (en formation initiale et continue) ses enseignants de collège (surtout les francophones) ?

9 décembre 2005

Réponse du Conseil d'Etat

Le système de formation tertiaire en Suisse, à l'image de l'ensemble du continent européen, est confronté ces dernières années à des mutations importantes. Les universités affrontent des défis majeurs qui mettent en question leur fonctionnement et leur positionnement, tels que l'augmentation massive du nombre d'étudiants dans la formation supérieure, l'apparition des institutions tertiaires d'un nouveau type (HES en Suisse), l'internationalisation de l'offre de formation et la mobilité des diplômés. Avec la déclaration de Bologne, les pays du continent européen se sont engagés dans une série de réformes afin de donner une réponse commune à ces défis. La mise en place des mesures en découlant est déjà bien avancée dans les hautes écoles suisses, mais leurs conséquences sur le système à moyen, voire long terme sont encore difficiles à prévoir.

Or, d'autres changements s'annoncent déjà dans le cadre du projet de la nouvelle loi cadre sur les hautes écoles. L'article constitutionnel sur les Hautes écoles que les Chambres fédérales ont adopté, et qui sera soumis au souverain le 21 mai prochain, pose les exigences de coordination et d'assurance qualité dans l'espace des hautes écoles suisses. Il prévoit aussi la possibilité pour la Confédération de lier son soutien financier à la répartition des tâches entre les hautes écoles dans les domaines particulièrement coûteux. Les facultés de médecine, mais également celles des sciences sont concernées par cette disposition.

La formation en sciences dans les universités cantonales est confrontée de surcroît à des difficultés en raison de la stagnation du nombre des étudiants dans certains domaines et de

la concurrence toujours plus tangible des EPF dont les formations s'éloignent progressivement de l'ancien profil des sciences d'ingénieur au profit des sciences exactes et naturelles de type universitaire.

Les cantons universitaires et leurs universités n'échappent donc pas à une réflexion portant sur l'avenir des facultés des sciences. A Lausanne, la proximité du campus de l'EPF a donné lieu à une décision de transfert qui n'affaiblit point le pôle de formation et de recherche local, ni celui de l'Arc lémanique. Placées entre ce pôle romand, d'une part, et le centre zurichois, d'autre part, les Universités BeNeFri collaborent depuis longtemps pour renforcer leur profil spécifique et élargir leurs offres d'études respectives. Avec la nouvelle structure d'étude de Bologne, les trois universités doivent examiner l'opportunité de mise sur pied des programmes communs, surtout au niveau Master.

C'est dans ce contexte et pour préparer l'avenir que des discussions sur une collaboration entre les Universités de Fribourg et de Berne ont été entreprises. Souhaitant maintenir, dans les domaines des sciences exactes et naturelles, un centre de formation et de recherche fort sur l'axe Fribourg – Berne, la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg et le Directeur de l'instruction publique du canton de Berne ont mandaté leur rectorat pour étudier les différents scénarios de rapprochement entre leurs facultés des sciences et de médecine. Le mandat a été signé le 19 décembre 2005 par la Conseillère d'Etat fribourgeoise et le 21 décembre 2005 par le Conseiller d'Etat bernois.

Un rapport préliminaire est attendu pour la fin juin 2006 ; le rapport final sera remis à la fin novembre 2006. Les décisions à prendre dépendront naturellement du contenu de ces rapports. De manière générale, la stratégie de l'Université est préparée par le Rectorat et soumise pour adoption au Sénat. Elle sert également de base à la planification pluriannuelle qui est adressée au Conseil d'Etat. Finalement, il appartient au Conseil d'Etat de décider s'il s'agit de créer ou de supprimer une unité d'enseignement et de recherche.

En ce qui concerne l'information du public au sujet de l'octroi de ce mandat, la DICS a publié un communiqué de presse dès que les signatures ont été apposées et la période de fêtes terminée, c'est-à-dire le 3 janvier 2006. Grâce à un renseignement privilégié, « Der Bund » a publié l'article y relatif avant que le texte ne soit signé et qu'une information officielle ne soit donnée. Ni le Gouvernement fribourgeois ni celui du canton de Berne n'avaient prévu de donner cette communication de cette façon.

Le mandat vise la consolidation des facultés fribourgeoise et bernoise par l'augmentation de leur attractivité, aussi bien en ce qui concerne les programmes de formation qu'en ce qui a trait aux pôles de recherche. Il s'agit d'améliorer l'offre et d'accroître la visibilité, de jouer un rôle de centre d'excellence sur la carte des hautes écoles suisses et au niveau international. Le rapport qui résultera du mandat devra présenter des conséquences financières de différents scénarios proposés. Il est en effet impossible de prévoir un cadre financier avant d'opérer le choix d'un modèle de coopération. Il s'agira surtout d'envisager des transferts entre les domaines à développer et ceux qui seraient éventuellement affaiblis, voire supprimés.

Les scénarios qui seront proposés doivent aussi tenir compte de l'aspect linguistique et proposer des solutions permettant de maintenir une offre de cours en français. Ce point est mentionné explicitement dans le texte du mandat. Actuellement, la faculté des sciences de Fribourg accueille un nombre quasiment égal d'étudiants de langue maternelle allemande (40%) et de langue maternelle française (38%), auxquels s'ajoutent 8% d'italophones et 14% d'étudiants d'autres langues. Il est important de maintenir l'attrait de la faculté auprès des étudiants latins et ce critère ne sera pas négligé au moment où les décisions seront prises.

L'Université de Neuchâtel est toujours membre du réseau BeNeFri et continue à faire partie de différentes conventions de branches. L'élaboration du mandat portant sur les facultés des sciences a été possible grâce à une convergence de vue et à une volonté politique commune entre Fribourg et Berne. La situation du canton de Neuchâtel est différente en raison de l'importance que la microtechnique joue dans ses orientations scientifiques et économiques. Des alliances avec l'EPFL et les Universités de l'Arc lémanique semblent ainsi être

prioritaires pour sa faculté des sciences. En sa qualité de membre de BeNeFri, Neuchâtel sera tenue au courant des décisions prises et son association ultérieure au projet n'est pas exclue.

La collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et avec l'industrie fribourgeoise, ainsi que la formation des enseignants constituent autant de critères qui devront être analysés lors de l'évaluation des scénarios proposés.

La question de la députée Weber Gobet met en exergue la complexité des choix qu'il faudra opérer et le nombre de critères dont il faudra tenir compte. Le Conseil d'Etat ne doute pas que, suite au rapport du mandat portant sur la collaboration entre les facultés des sciences de Fribourg et de Berne, il sera placé devant des décisions difficiles, car chaque scénario aura des conséquences sur un ensemble d'éléments importants pour la faculté, pour l'Université et pour le canton. Cette complexité ne peut toutefois pas bloquer toute tentative de recherche de nouvelles solutions.

Fribourg, le 31 janvier 2006